VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 24 avril 2023 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

Endroit concerné

Adresse :	71 Strathearn Nord
Numéro de matricule :	9334-37-1090-6
Zone :	RA-6

Nature de la demande et effet de la dérogation

Autoriser une marge de recul latérale combinée du bâtiment principal de 3.2 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire la norme de 0.8 mètre sous condition de respecter la résolution 20230227-011 à l'effet de permettre un agrandissement en cour arrière avec une marge de recul à zéro (0) mètre par rapport à la ligne de terrain commune avec le bâtiment jumelé.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 24 avril, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca.

Fait à Montréal-Ouest, ce 5 avril 2023.

Claude Gilbert
Greffier